

BURES, EN ROUTE VERS LE PARC NATUREL DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE

« Concilier les activités humaines avec la protection et la préservation des patrimoines naturels et culturels, telle est la vocation du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, à travers le développement économique, social, culturel et paysager, respectueux de l'environnement. »



En 2008, la nouvelle équipe municipale avait pris l'engagement de tout faire pour que Bures intègre le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) dont l'extension avait démarré en 2007. Or, l'équipe précédente n'avait pas jugé bon de solliciter l'entrée de Bures dans le PNR.

Avait alors débuté un parcours semé d'embûches. Bien que la Région Île-de-France ait accepté notre candidature, celle-ci avait dû être retirée pour ne pas retarder la procédure d'extension. Quel regret pour nous d'arriver trop tard à quelques mois près.

En compensation et pour patienter, la Ville avait obtenu en 2013, le titre de « Ville-porte » du Parc. Aujourd'hui, la cloche a sonné, le Parc Naturel de la Vallée de Chevreuse lance une nouvelle révision de sa charte qui doit aboutir à l'accueil de nouvelles communes. Bures ne pouvait pas manquer ce rendez-vous. A la fin de ce long processus, notre commune intégrera le Parc, label de qualité environnementale et de cadre de vie qui tire Bures vers le haut.

LE PNR EN CHIFFRES, AUJOURD'HUI

1985 année de création du PNR

53 communes des Yvelines et de l'Essonne

34 sites classés et inscrits au titre des paysages remarquables

1 743 édifices patrimoniaux

1 852 espèces protégées et/ou menacées

222 acteurs et lieux culturels identifiés

250 km de rivières

42% de surfaces agricoles

273 agriculteurs

10 610 entreprises et commerces

114 000 habitants

190 km de pistes cyclables et liaisons douces

44% de forêts

750 km de chemins balisés

LES ÉTAPES

2021,
phase préparatoire

16 mars : délibération du comité syndical demandant à la Région de lancer la révision de la Charte et proposant un périmètre d'étude.

Mai : délibération de la Région prescrivant la révision de la Charte et confirmant le périmètre d'étude

Novembre : saisine par la Région du Préfet de Région pour avis d'opportunité

2022,
lancement des études

Diagnostic du territoire actualisé

Evaluation de la mise en œuvre de la charte : bilan final

Analyse des effets de la mise en œuvre des mesures prioritaires de la charte sur l'évolution du territoire

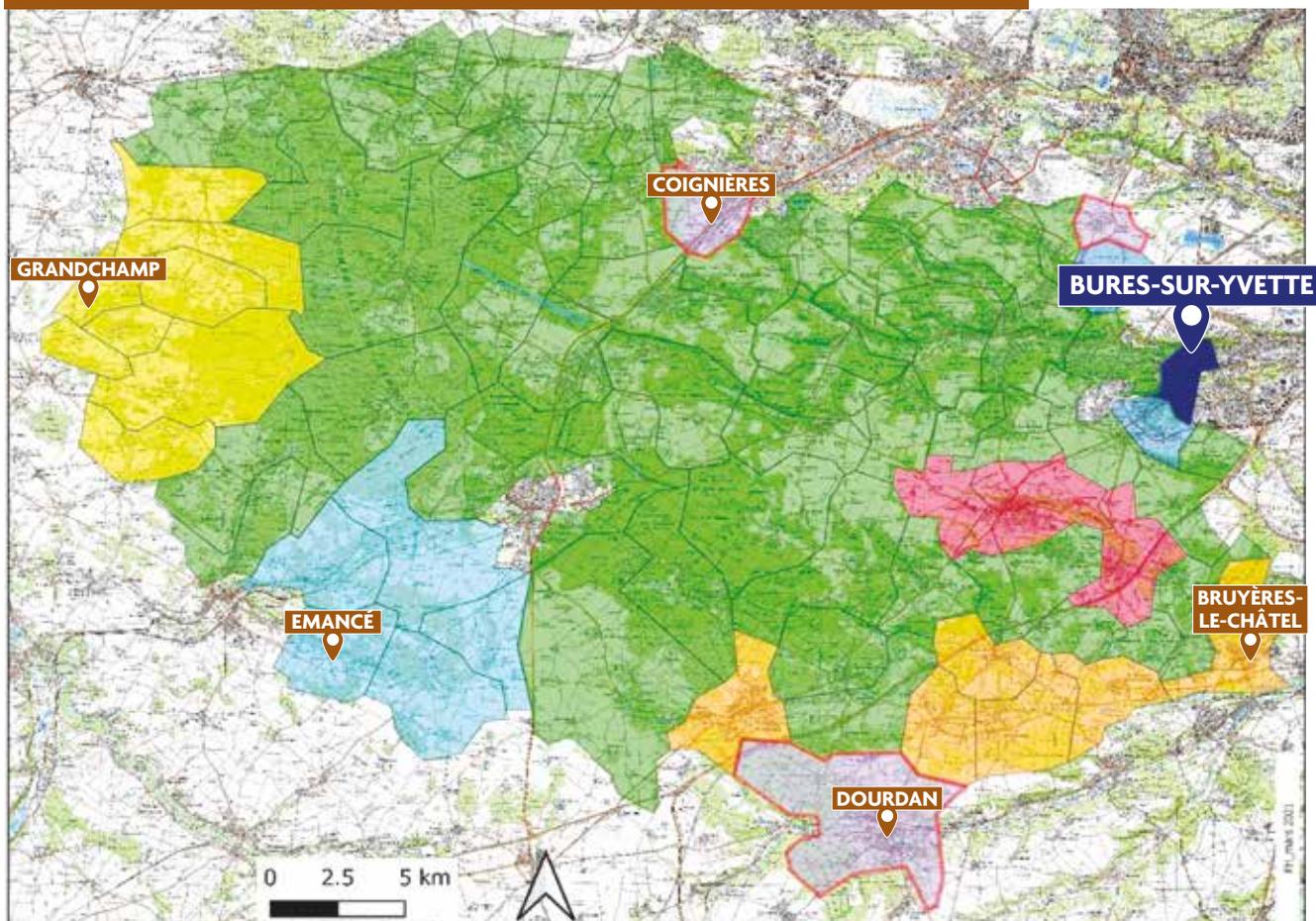
RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC

Le classement du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse arrivera à échéance en 2026.

Le 16 mars dernier, les élus du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse ont délibéré pour demander à la Région Île-de-France de lancer la procédure de révision de son territoire et de ses missions pour les 15 années suivantes.

Première étape de cette longue procédure de révision : la définition d'un périmètre d'étude. Il est proposé aujourd'hui d'élargir ce périmètre et de permettre à de nouvelles communes d'intégrer le territoire du Parc Naturel Régional. Bures, déjà « ville-porte », fait partie de ces nouvelles communes.

Etude du périmètre d'extension 2026 -2041 / Document de travail / mars 2021



Carte d'étude du périmètre d'extension du PNR pour la période 2026-2041 • En vert : le périmètre actuel • Autres couleurs : périmètre à l'étude.

2023-2024,
élaboration
du projet de charte

Réalisation d'études complémentaires et élaboration du projet de charte (rapport et plan du Parc)

2024,
avis intermédiaires

Avis du Préfet de Région sur le projet de charte
Consultation des services déconcentrés de l'Etat
Avis de l'autorité environnementale

2025,
définition du
périmètre d'étude

Lancement de l'enquête publique
Examen final du Ministre
Consultation des collectivités territoriales
Proposition par la Région d'un périmètre de classement définitif

2026

Renouvellement du classement



ENTRER DANS LE PARC : QUELS BÉNÉFICES POUR BURES ET SES HABITANTS ?

Être dans un Parc Naturel Régional, c'est d'abord une passion partagée, au bénéfice de notre environnement, de nos patrimoines et de notre qualité de vie. C'est aussi une façon d'être et de faire, de penser et d'agir, d'inscrire sa Ville dans un projet hautement qualitatif

pour faire face à de nouveaux défis. En parcourant les objectifs assignés par le Parc à ses communes nouvelles et les réalisations qui bénéficient de son aide, vous constaterez que notre ville s'est déjà inscrite dans beaucoup de ces actions : protection de l'environnement, aménagement

du territoire, développement économique, social, éducation et formation du public. Une approche transversale, inhérente au développement durable, nécessaire pour la transmission aux générations futures d'un territoire préservé et vivant.

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- › **Inventorier et suivre notre biodiversité** végétale et animale (insectes, crustacés, poissons, amphibiens, oiseaux, chauves-souris)
- › **Relever et cartographier nos sites d'intérêt**, et mettre ces résultats à disposition via des outils de décision (carte évolutive) et de vulgarisation
- › **Mener des projets de type renaturation de rivières**, création de corridors pour amphibiens ou grande faune, et soutenir des projets plus locaux tels que restauration de prairies ou de zones humides, plantation de haies, création de vergers...
- › **Améliorer la gestion de nos forêts et de leur faune**, via des partenariats et chartes avec les organismes forestiers et de chasse

URBANISME

- › **Accompagnement lors de la révision des documents d'urbanisme**, avec l'objectif de lutter contre le mitage et l'étalement urbain
- › **Conseil sur nos projets d'aménagement**, et sur nos actions de « zéro artificialisation nette »
- › **Aide à identifier, préserver et restaurer** nos éventuels paysages dégradés
- › **Assurer un rôle de conseil architectural** vis-à-vis de la commune, des particuliers et des commerces
- › **En complément du SIAHVY, conseil sur les aménagements** permettant de lutter contre les risques d'inondation, de ruissellement, d'érosion, de pollution des eaux

CONSOMMATION ET PRODUCTION D'ÉNERGIE

- › **Conseil dans la lutte contre la pollution lumineuse** issue de points lumineux non adaptés, qu'ils soient publics, commerciaux ou privés
- › **Aide au développement de l'énergie solaire photovoltaïque**, en particulier via des approches collaboratives, en partenariat avec l'ALEC Ouest-Essonnes (compétences d'urbanisme du PNR, compétences techniques de l'ALEC)



MOBILITÉS ACTIVES

- » **Accompagner techniquement, et financièrement à la marge**, nos actions visant à développer le vélo et le covoiturage

VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI

- » **Inventorier notre patrimoine bâti**, et aider les associations historiques à le valoriser : panneaux d'information, animations, conférences
- » **Soutenir les manifestations artistiques** mettant en valeur notre patrimoine

VIE ÉCONOMIQUE LOCALE

- » **Soutenir, par exemple par médiation entre les acteurs, les projets qui favorisent la mixité habitat/activités** : maintien des commerces de proximité, développement d'espaces de coworking
- » **Soutenir, techniquement voire financièrement, les porteurs de projets** liés à l'artisanat ou au commerce local
- » **Développer les filières et circuits courts**, en accompagnant les producteurs et en valorisant leurs produits, notamment via les labels « Produit du Parc » et « Savoir-faire du Parc »
- » **Développer un tourisme durable sur le territoire** : portail web à destination des randonneurs, itinéraire cyclable allant jusqu'au Mont Saint-Michel, accompagnement des porteurs de projets

PÉDAGOGIE

- » **Continuer à fournir une offre pédagogique diversifiée** : classes nature, projets scolaires, formation des enseignants, jeux de plateau, livrets, sentiers découverte
- » **Conseiller et sensibiliser les particuliers** sur les espèces exotiques envahissantes
- » **Sensibiliser les propriétaires de sites** de biodiversité remarquable

DÉCOUVRIR LE PNR SUR :
www.parc-naturel-chevreuse.fr

BURES AFFIRME SA VOLONTÉ D'INTÉGRER LE PARC

Bures a des atouts à faire valoir pour devenir partie intégrante du PNR : nos 30% d'espaces boisés et ruraux, l'Espace Naturel Sensible de la Guyonnerie, le chêne classé "arbre remarquable" du Petit-Launay, le site classé du parc de la Grande Maison, notre station de trail qui balise des chemins permettant d'aller jusqu'au PNR à travers les forêts, le viaduc des Fauvettes que nous partageons avec Gometz-le-Châtel.

3 élus Buressois au comité de gestion du PNR :



Michel Gilbert
qui représente Bures en tant que ville-porte



Pascal Verseux
qui représente la Communauté Paris-Saclay



Jean-François Vigier
qui représente la Région Île-de-France